

François Fillon a annoncé la création d'un contrat unique d'insertion, lors de la journée de clôture du Grenelle de l'insertion

Un vent d'air frais souffle sur la tuyauterie complexe de l'insertion. Les sept types de contrats aidés en vigueur aujourd'hui vont être remplacés par un contrat unique d'insertion. « *Le contrat unique est sur l'établi ! Une négociation avec les acteurs locaux, et notamment les Conseils généraux, va s'engager immédiatement* », a déclaré le Premier ministre François Fillon, mardi 27 mai, lors de la remise du rapport général du Grenelle de l'insertion, présenté rue de Grenelle, en présence du ministre du Travail, Xavier Bertrand et du haut commissaire aux Solidarités actives, Martin Hirsch.

Pour les professionnels de l'insertion, comme pour les usagers, il est aujourd'hui difficile de se repérer dans le maelström des politiques publiques menées en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi : sept contrats aidés différents, des financements émanant des Régions, de l'Etat, des Conseils généraux, plusieurs ministères concernés (Education, Emploi, Santé, Agriculture, Transports, etc.). Aussi, la volonté des acteurs est de décloisonner l'insertion pour mieux prendre en compte les parcours individuels. Le Premier ministre souhaite qu'« *un projet de loi portant sur la généralisation du revenu de solidarité active et la réforme des politiques d'insertion puisse être débattu au Parlement dès cet automne* ».

D'où l'intérêt du contrat unique d'insertion qui va induire « *d'avantage de souplesse* » et permettre aux responsables et décideurs « *d'adapter l'offre en fonction des besoins et de la réalité des bassins d'emploi* », a assuré François Fillon. Reprenant les conclusions des différents groupes de travail du Grenelle de l'insertion, le Premier ministre a insisté pour que les solutions se construisent « *en partant des besoins des personnes* » et non en fonction « *des clivages des professionnels* ». « *Comme vous, je récuse la complexité des contrats aidés* », a-t-il déclaré.

Concrètement, le souhait des acteurs de l'insertion est de pouvoir, grâce au contrat unique d'insertion, s'adapter au parcours professionnel de la personne aidée, en fonction de son avancement et des opportunités d'emploi. Ce qui permettra, par exemple, de prolonger le contrat d'un usager au-delà des 24 mois réglementaires actuellement, si l'employeur et les acteurs locaux y sont favorables. Plus de marge de manœuvre pour les acteurs et davantage de perspectives pour l'usager. Autre exemple : actuellement, si un salarié signe un contrat aidé de 26 heures par semaine, il ne peut changer son contrat, même si son employeur et lui-même souhaitent augmenter le volume d'heures. « *Le contrat unique d'insertion* », lui, « *pourra être un contrat à plein temps* », souligne le Haut Commissariat aux Solidarités actives.

Reste la question des budgets alloués pour mener cette politique. Lors de la remise du rapport général du Grenelle de l'insertion, les responsables des différents groupes chargés de recueillir pendant six mois les contributions des acteurs locaux de l'insertion sur l'ensemble du territoire ont regretté d'apprendre, quelques mois avant le lancement du Grenelle de l'insertion en novembre 2007, « *la baisse du nombre de contrats aidés pour l'année 2008* ».

Dans une déclaration commune, publiée lundi 26 mai, les cinq organisations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO) estimaient qu'il fallait éviter « *les politiques budgétaires en dents de scie* ». Réponse du Premier ministre : « *J'entends également la demande de moyens supplémentaires. Avant de les engager, il me semble de bonne politique de garantir l'utilisation correcte des moyens actuels.* » Présentée en septembre 2007, la loi de finances pour 2008 prévoyait une baisse de 13% des contrats aidés, faisant passer leur nombre de 350 000 en 2007 à 305 000 en 2008.